

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-089 BIS**

EN DATE DU : **24 NOVEMBRE 2025**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE BOURG, PARTIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF A CHAMPSANGLARD

RETIRE ET REMPLACE – ERREUR MATERIELLE

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle polyvalente de Champsanglard, selon convocation le 18 novembre 2025, sous la présidence de Guy MARSALÉIX, Président.

Monsieur Sylvain DUQUEROIX a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (20) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALÉIX Guy, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (5) : Mesdames et Messieurs

Jean-François BOUCHET donne pouvoir à Martine POLLI
Céline DARVENNE donne pouvoir à Jean-François GENEVOIS
Roger LANGLOIS donne pouvoir à Moïse DAUDON
Éveline MOULIN donne pouvoir à Martine LALANDE
Florence ROUSSILLAT donne pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU

ECXUSÉS (2) : Monsieur et Madame

Adrien MOREAU et Hélène PILAT

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	20	25	25	25	0

La commune de Champsanglard va réaliser des travaux d'aménagement du bourg. Dans cet aménagement, des travaux d'assainissement collectif sont prévus, relevant de la compétence de la Communauté de communes. Une convention va être établie entre la CCPCM et la commune.

La commune va porter les travaux, initier les demandes de subventions. Le montant que la CCPCM doit payer sera proratisé en fonction des travaux d'assainissement collectif et des subventions perçues.

Coût total des travaux : 405 485,52 € dont 24 822,35 € pour l'assainissement collectif, représente donc 6,12%.

Coût total de la maîtrise d'œuvre : 35 317,50 € auquel on applique 6,12% : 2 161,43 €

Total pour la CCPCM : 24 822,35 € + 2 161,43 € = 26 983,78 € HT

Les écritures comptables en TTC prévues dans la convention :

	Dépense investissement en TTC		Recette investissement	
	Commune	Compte 231 (Travaux hors AC)	495 862,54 €	Compte 133x (subventions sur travaux hors AC)
			Compte 4582x (subventions sur travaux AC)	21 607,18 €
Compte 4581x (Travaux AC)		32 325,08 €	Compte 4582x (participation de la comcom sur AC)	10 717,91 €
Total opération sous mandat		32 325,08 €	Total opération sous mandat	32 325,08 €
CC PCM	Dépense investissement		Recette investissement	
	Compte 231x	10 717,91 €		
	Compte 231x-Chap 041	21 607,18 €	Compte 131x – Chap 041	21 587,02 €
	Total	32 325,08 €	Total	21 587,02 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALEIX



Le secrétaire de séance
Sylvain DUQUEROIX


